

12 août 1949

~~43~~
26voir: 31 août 1949SEANCE PLENIERE

Compte rendu in extenso de la
trente-septième séance plénière
tenue le 12 août 1949, à 10 heures

-
- Sommaire: 1) Signature de l'Acte final
et des quatre Conventions.
- 2) Discours de clôture de la
Conférence.

Note: Les délégués sont priés de faire connaître,
par écrit, au Secrétaire général, dans les
quarante-huit heures, toutes corrections
qu'ils désirent voir apporter au présent
compte rendu. Passé ce délai, les comptes
rendus seront considérés comme définitifs.

44
24

TRENTE-SEPTIEME SEANCE

Vendredi 12 août 1949, 10 heures

PRESIDENT: M. Max PETITPIERRE, Président

La séance est ouverte à 10 h.10.

LE PRESIDENT: La trente-septième séance plénière est ouverte.

Je prie les délégations de bien vouloir procéder à la signature de l'Acte final de la Conférence. Celles qui sont prêtes à le faire sont invitées à signer également les quatre Conventions que nous avons élaborées; les délégations qui désirent signer aujourd'hui uniquement l'Acte final pourront signer plus tard les Conventions. Je rappelle qu'une deuxième cérémonie officielle de signature de ces textes aura lieu le jeudi 8 décembre 1949, à Genève.

Le Secrétaire général va procéder à l'appel des délégations. Celles-ci sont priées de s'approcher de la table placée au pied de la tribune et d'apposer leur signature sur les instruments qui s'y trouvent déposés.

(Le Secrétaire général procède à l'appel des délégations).

Les délégations des Etats suivants viennent successivement apposer leurs signatures:

Afghanistan, Albanie, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Birmanie, Brésil, Bulgarie, République Socialiste Soviétique de Biélorussie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa-Rica, Cuba, Danemark, Egypte, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Finlande, France, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Iran, République d'Irlande, Israël, Italie, Liban, Liechtenstein, Luxembourg, Mexique, Principauté de Monaco, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Siège, Siam, Suède, Syrie, Tchécoslovaquie, Turquie, République Socialiste Soviétique d'Ukraine, Union des Républiques Socialistes Soviétiques, Uruguay, Yougoslavie, Suisse.

Au moment de la signature de l'Acte final par la délégation de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, le Chef de cette délégation, le Général Slavine, fait la déclaration suivante:

"En signant l'Acte final de la Conférence diplomatique la délégation de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques fait les réserves suivantes:

1. La délégation soviétique constate avec regret que la résolution présentée par elle, condamnant l'emploi des moyens d'extermination en masse de la population, a été repoussée par la Conférence. Or l'adoption de cette résolution, qui répond aux intérêts de tous les peuples du monde aimant la liberté aurait considérablement renforcé le rôle et la portée de cette Conférence et aurait contribué à la protection la plus efficace des victimes de la guerre contre ses conséquences les plus désastreuses.

2. En ce qui concerne l'adoption par la Conférence d'une résolution qui recommande d'examiner la question de la création d'un organisme international devant se substituer à la Puissance protectrice, la délégation soviétique déclare qu'elle ne voit pas la nécessité d'examiner cette question et moins encore de créer un tel organisme, car le problème des Puissances protectrices est suffisamment réglé par les Conventions élaborées à la présente Conférence."

LE PRESIDENT: Il est pris note de cette déclaration.

M. MICHELI (Secrétaire général): Toutes les délégations présentes, au nombre de 58, ont signé l'Acte final de la Conférence diplomatique.

Etaient absentes: les délégations de la Bolivie, de El Salvador, de la République Dominicaine, de la République de Saint-Marin, du Venezuela.

Les délégations suivantes ont signé les quatre Conventions élaborées par la Conférence diplomatique:

Autriche, Chili, Colombie, Cuba, Danemark, Equateur, Guatemala, Liechtenstein, Monaco, Nicaragua, Norvège, Pakistan, Pérou, Syrie, Turquie, Uruguay et Suisse.

18
29

La délégation des Etats-Unis d'Amérique a signé les trois premières Conventions.

Le PRESIDENT: Nous voici à la fin de nos travaux.

Les Conventions que nous avons mandat d'élaborer sont terminées. Elles sont le fruit de longues délibérations. Pendant plus de trois mois, chacun des nombreux problèmes que pose la protection des victimes de la guerre a été examiné sous tous ses aspects. Les différents points de vue ont été comparés et nous nous sommes efforcés de les accorder sans d'ailleurs toujours y réussir. Cette longue et minutieuse recherche de textes susceptibles de recueillir une approbation aussi large que possible a prolongé la durée de la Conférence bien au-delà de ce que nous avions prévu. Nous n'avons cependant pas lieu de regretter le temps que nous avons consacré à notre tâche. Il ne nous appartient pas, il est vrai, d'apprécier notre oeuvre. Il faudrait pour cela un recul qui nous manque, Je crois cependant que nous pouvons nous déclarer satisfaits des résultats obtenus.

Malgré des divergences d'opinion compréhensibles, mais parfois profondes, notre travail a pu être constructif. C'est que vous avez fait preuve d'esprit d'initiative et de compréhension et vous vous êtes efforcés de concilier la conviction dans les solutions que vous préconisiez avec le désir sincère d'aboutir. Je tiens à rendre hommage ici à cette bonne volonté sous le signe de laquelle nos réunions se sont tenues. Elle a été un élément essentiel du succès de cette Conférence.

Je voudrais tout d'abord exprimer ma reconnaissance aux Présidents et aux Rapporteurs de toutes les Commissions ainsi qu'aux Présidents et aux Rapporteurs des Sous-Comités et des Groupes de Travail. Ils n'ont ménagé ni leur temps ni leur peine pour que la Conférence franchisse sans encombre ses différentes étapes. C'est en grande partie grâce à leur direction intelligente qu'elle n'a jamais dévié de sa route.

A vous tous, je dis aussi un chaleureux merci. Vous avez prodigué les ressources de vos connaissances et de votre esprit et avez ainsi permis que nos travaux aboutissent de façon efficace et digne.

En ouvrant la première séance, j'avais exprimé ma gratitude au Comité international de la Croix-Rouge pour la diligence avec laquelle il avait préparé les bases de notre Conférence. Aujourd'hui, je tiens à lui dire combien sa collaboration à nos discussions a été utile.

47
30

Je ne voudrais pas manquer non plus de relever combien nous avons apprécié l'assiduité avec laquelle la Ligue des Sociétés nationales de Croix-Rouge a suivi nos délibérations.

Et maintenant que nous sommes arrivés au but, arrêtons-nous un instant et jetons un regard en arrière sur le chemin parcouru.

Lorsque vous avez commencé vos travaux, le 21 avril, vous aviez devant vous les projets de Conventions élaborés par le Comité international de la Croix-Rouge et approuvés, après quelques amendements, par la Conférence de Stockholm. Vous avez adopté ces projets comme base de vos discussions et vous n'avez guère changé leur ordonnance, ce qui démontre leur valeur. Ils étaient cependant encore loin de réunir l'adhésion unanime. Votre tâche a été de les reviser article par article, phrase par phrase, et souvent même, mot par mot.

Sans vouloir analyser les différentes Conventions que nous avons élaborées, qu'il me soit permis de les passer rapidement en revue.

D'une manière générale, les principes fondamentaux de la Convention pour l'amélioration du sort des blessés et des malades dans les armées en campagne, et de celle qui adapte à la guerre maritime les dispositions de la Convention de Genève de 1906, ont résisté à l'épreuve du temps. Il était cependant indispensable de les compléter après les douloureuses expériences faites au cours de la dernière conflagration mondiale. En dehors de ce travail, deux innovations importantes ont été apportées à ces Conventions. Tout d'abord, une protection plus étendue a été accordée aux civils qui, spontanément, viennent au secours des blessés, des malades ou des naufragés des forces armées, quelle que soit la nationalité de ceux-ci. En second lieu, nous avons prévu la création de zones et localités sanitaires. Nous avons ainsi cherché à combler une lacune importante de la Convention de 1929.

Les idées générales qui inspiraient le Code des prisonniers de guerre de 1929 ont également été maintenues. Elles ont toutefois été précisées et clarifiées. Sur certains points, il a fallu trouver des solutions à des problèmes qui n'avaient pas été traités auparavant. Je songe, par exemple, à l'importante et délicate question des mouvements de résistance; elle a heureusement pu être résolue: en cas de capture, les partisans qui remplissent certaines conditions bien définies seront au bénéfice des dispositions de la Convention.

18
31

La dernière Convention, enfin, tend à donner aux personnes civiles en temps de guerre une protection dont elles étaient pratiquement privées jusqu'à maintenant. Les quelques dispositions qui leur étaient applicables, contenues dans le Règlement annexé aux Conventions de La Haye, étaient en effet tout à fait insuffisantes. Il était urgent que les civils eussent leur propre charte, comme les blessés et les prisonniers de guerre. Cette charte est aujourd'hui élaborée. Parmi ses dispositions, relevons celles qui visent la protection des hôpitaux civils, les mesures spéciales en faveur de l'enfance, l'interdiction de la prise d'otages, de la torture et des peines corporelles. En outre, la Convention fixe les droits et les devoirs d'une Puissance occupante à l'égard de la population du territoire occupé et contient une série de règles relatives au traitement des internés civils. Certains reprocheront peut-être à cette nouvelle Convention de ne pas aller assez loin, de n'être pas suffisamment hardie, de contenir trop de réserves et de restrictions. On sait que, malheureusement, la guerre totale, qu'est devenue la guerre moderne, est exigeante et aveugle, qu'elle n'est pas toujours honnête, que trop souvent elle n'hésite pas sur le choix des moyens et peut prendre les formes les plus insidieuses. La force souvent le cède à la ruse. Il a fallu s'efforcer d'établir un équilibre entre les nécessités cruelles de la guerre et la volonté ardente de l'humaniser, qui nous animait. Même si elle n'échappe pas à certaines critiques, la Convention nouvelle sur la protection des civils est un document dont la valeur est incontestable. Elle marque la volonté des Etats qui la signeront de chercher à éviter la répétition de tragédies dont notre génération aura été le témoin impuissant.

N'y aurait-il pas lieu de souligner encore quelques innovations heureuses dans les dispositions communes aux quatre Conventions ? Ainsi, l'extension du champ d'application de celles-ci aux formes larvées ou masquées de conflits internationaux et même l'application de certains principes humanitaires à la guerre civile. Ainsi encore, les mesures efficaces prises pour que les personnes protégées ne restent pas sans Puissance protectrice et pour que, à défaut de Puissance protectrice, elles ne demeurent pas sans protection.

Quiconque a suivi nos travaux aura certainement été frappé par la force qu'a conservée la pensée qui domina la vie d'Henri Dunant et qui se réalisa dans la fondation de la Croix-Rouge et dans la Convention de 1864. Sur beaucoup d'instruments diplomatiques, l'action du temps a été profonde et rapide. Souvent les idées sur lesquelles les peuples ont essayé de s'entendre se sont usées et ont perdu en quelques années leur valeur. La volonté de rendre la guerre moins cruelle en améliorant le sort de ses victimes n'a cessé au contraire de s'affirmer. C'est

49
32/CDG/PLEN/CR.37
page 7

parce qu'elle découle d'une pensée absolument pure et répond au profond désir de paix qui réside dans le coeur de chaque homme.

On a dit de la Croix-Rouge que son idée ne serait pas comprise dans sa plénitude si, dégagée des apparences superficielles, elle n'était interprétée surtout comme une condamnation de la guerre. Rien n'est plus vrai et c'est bien ainsi que nous désirons tous que notre oeuvre soit comprise. Car nous ne voulons pas désespérer qu'un jour la condition des hommes soit libérée de ce fléau. Et notre voeu le plus ardent serait que ces quatre Conventions n'eussent jamais l'occasion d'être appliquées, ne connussent jamais l'épreuve de la réalité. Cela suppose d'autres et longs efforts. Nous souhaitons que tous les peuples et tous les gouvernements, auxquels ils sont demandés, trouvent dans leur foi en la destinée humaine, la force et la volonté de les accomplir.

Le Chef de la délégation de l'Australie, premier Vice-Président de la Conférence, a la parole.

Le Lieutenant-Colonel HODGSON (Australie): Nous voici enfin arrivés au bout de nos peines après quatre mois d'efforts. Au début, il nous semblait parfois que nous n'en finirions jamais: certains délégués voulaient convoquer une autre conférence, d'autres voulaient remettre à plus tard l'étude de la Convention des "civils", mais nous pouvons nous féliciter d'avoir persévéré et mené notre tâche à bien. J'ai maintenant l'honneur de proposer un vote de remerciements pour tous ceux qui ont fait de cette Conférence une telle réussite.

Certaines propositions ont besoin d'appuis et de recommandations, d'autres savent toucher immédiatement le coeur de tous les auditeurs par leur valeur intrinsèque et je ne doute pas que cette proposition ne soit de ces dernières.

En votre nom à tous, je tiens donc à dire d'abord au Conseil Fédéral Suisse et à la République et Canton de Genève combien nous avons apprécié les facilités accordées, les marques de courtoisie qu'ils nous ont données et toutes les mesures qu'ils ont prises pour faire de cette Conférence une réussite aussi complète. A cet égard, il convient de rendre hommage à M. Ricco Bezzola, Commissaire fédéral, pour la façon parfaite dont cette Conférence diplomatique a été préparée.

Puisque nous parlons du Conseil Fédéral Suisse, nous pensons inévitablement au Chef du Département Politique, à notre Président. Ce fut un bonheur pour nous d'avoir été présidés par le Chef du Département Politique, qui n'a certainement pas joué le rôle d'un personnage purement décoratif. Personne n'aurait pu être plus assidu au travail, personne n'aurait pu faire preuve de plus de tolérance, de compréhension, de sympathie et de justice.

Mais ce n'est pas tout, et si vous me permettez, Monsieur le Président, de m'engager sur un terrain très personnel, je dois ajouter que, par votre sagesse, votre tact, l'aménité de vos manières, vous avez gagné l'estime et l'affection de tous les délégués et je crois que si un homme suscite ces deux sentiments comme vous l'avez fait sa vie s'est enrichie d'une chose de grande valeur.

Je tiens également à rendre hommage au secrétariat tout entier. Au cours des quatre dernières années, j'ai assisté à une trentaine de conférences internationales et, du point de vue du fonctionnement, de la documentation, des dispositions générales et du personnel, aucune conférence ne l'emporte sur celle-ci. Quand je parle du secrétariat, je veux dire tous les membres du personnel, depuis le secrétaire général, M. Micheli, jusqu'aux messagers et aux huissiers. Tous, ils nous ont offert leurs services loyaux et dévoués, sans jamais se départir de leur courtoisie et de leur complaisance. Il serait désobligeant de faire des distinctions, mais je crois qu'il y a lieu de rendre particulièrement hommage aux traducteurs et aux interprètes pour le travail remarquable qu'ils ont accompli. De mauvais discours anglais sont devenus par leurs soins de magnifiques discours français, de mauvais discours français ont été transformés en discours anglais impeccables et, si mon collègue soviétique veut bien pardonner, ils ont traduit, comme Monsieur Morosov nous le rappelle toujours, de brillants discours russes en un anglais et en un français déplorables ! Mais c'est en fait au secrétariat général tout entier que nous sommes tous redevables.

Par ailleurs, nous ne devons pas oublier, dans ce vote de remerciements, notre dette envers le bon peuple de Genève et envers tous ceux qui ont fait bénéficier cette Conférence de leur activité bénévole. Ils n'ont pas ménagé leur temps ni leur énergie et ils nous ont accordé l'hospitalité la plus généreuse pour nous rendre le séjour à Genève agréable et délassant. A cet égard, il arrive trop souvent qu'à l'occasion des conférences internationales les invitations privées et les réceptions officielles ne s'adressent qu'aux chefs des délégations. Mais, à cette Conférence, les Genevois n'ont pas oublié le personnel des délégations et personne n'a été laissé de côté lors des diverses réceptions et excursions organisées. C'est pourquoi je remercie tout spécialement la Ville de Genève au nom de tous les suppléants, conseillers ainsi que de tous ceux qui sont au début de leur carrière.

51
34

Pour terminer, j'adresserai quelques mots à mes collègues délégués. Cette Conférence a été un véritable creuset d'idées. Je ne pense pas qu'aucune délégation ait obtenu tout ce que son Gouvernement espérait ou s'attendait à obtenir, mais nous avons produit quelque chose de durable. Nous ne sommes pas venus ici avec l'idée d'une guerre probable ni encore moins inévitable, nous ne nous sommes occupés que de son éventualité, pour chercher à adoucir les souffrances de toutes les victimes possibles d'une guerre future. Certainement ce fléau de l'humanité ne se reproduira pas de notre vivant, mais s'il est concevable qu'un jour il réapparaisse, les générations futures tout au moins nous béniront pour les travaux que nous avons accomplis et ce sera là notre récompense posthume. Malgré des controverses et des différends passagers, je puis vous assurer que nous mettons fin à l'un des rares conférences internationales d'après-guerre où ait régné un véritable esprit de camaraderie et d'unanimité. Puisse l'esprit de tolérance et de coopération qui a pénétré l'atmosphère de cette Conférence et en a fait partie intégrante se transmettre à d'autres sphères internationales, d'année en année et de génération en génération. C'est là notre vœu sincère.

M. le Président je vais, pour un instant, usurper la présidence. Je vais demander à notre collègue de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, le Général Slavine, d'appuyer le vote de remerciements que je vous ai proposé tout à l'heure et, à la fin de la traduction de son discours, je vous demanderai de manifester votre gratitude en vous levant et de la prouver par acclamations (applaudissements).

Le Général SLAVINE (Union des Républiques Socialistes Soviétiques): La délégation de l'Union soviétique s'associe pleinement aux remerciements adressés ici au Conseil fédéral suisse et au Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève pour l'accueil amical réservé aux délégués à la Conférence lors de leur séjour dans la ville de Genève.

Nous nous joignons aux remerciements exprimés par le délégué de l'Australie à notre Président, Monsieur le Conseiller fédéral Max Petitpierre, Chef du Département politique. Je pense me faire l'interprète de tous en disant ici combien son expérience et son habileté dans la solution

52
31

des difficiles problèmes qui ont surgi au cours de cette Conférence ont été appréciées.

Je pense également exprimer le sentiment de tous les délégués en soulignant la grande affection dont jouit parmi nous M. Petitpierre. (Applaudissements). Nous lui exprimons notre profonde gratitude pour le travail énorme qu'il a accompli.

De même, je pense être le porte-parole des délégations ici présentes en exprimant nos remerciements au Secrétariat de la Conférence et en particulier à son chef, M. Micheli. (Applaudissements).

Nous nous rendons compte des grandes difficultés, de la tâche compliquée auxquelles le Secrétariat général a dû faire face au cours des travaux longs et ardues de cette Conférence et de la façon admirable dont il s'en est acquitté. Je dois encore exprimer mes remerciements à tous les membres du personnel de la Conférence qui ont contribué à son succès.

La délégation de l'Union soviétique appuie entièrement la proposition du délégué de l'Australie et exprime, au nom de tous, ses sentiments de vive gratitude envers le Gouvernement de la Suisse, du Canton de Genève et personnellement envers le Président de notre Conférence, M. Petitpierre, le Secrétaire général, M. Micheli, et le personnel qui a contribué à nos travaux.

Le Lieutenant-Colonel HODGSON (Australie): Messieurs les délégués, vous avez entendu proposer et appuyer le vote de remerciements. Je vais vous demander à tous de vous lever et de vous prononcer par acclamations.

Les délégués se lèvent et le vote de remerciements a lieu par acclamations.

Le PRESIDENT: Permettez-moi de reprendre pour un instant la Présidence afin de vous dire combien les paroles qui viennent d'être prononcées par les délégués de l'Australie et de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques ont profondément ému et touché le Secrétaire général et moi-même.

Certaines d'entre elles sont trop élogieuses, inspirées sans doute, comme les applaudissements par lesquels vous les avez accueillies, des sentiments de bienveillante amitié dont vous avez voulu honorer mon pays.

Je vous en exprime, en toute simplicité, ma vive reconnaissance et vous souhaite à tous un heureux retour dans vos pays. (Applaudissements prolongés).

Le PRESIDENT: Je déclare terminée la Conférence diplomatique de Genève.

La séance est levée à 12 h. 35.